
**Procès-verbal de la 5^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Jeudi le 26 septembre 2024, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Secrétaire
M. Rémi Gosselin	Administrateur
M. Jean-François Verret	Administrateur

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal du district des Monts
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
M ^{me} Gabrielle Dutil	Conseillère en environnement, Ville de Québec
M. David Viens	Directeur général – Capital Nature
M ^{me} Geneviève Blouin	Conseillère en développement touristique
M. Jean-Philippe Lehuu	Directeur général du Saiso

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Marianne Métivier	Vice-présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Administratrice

6 citoyen.ne.s étaient présent.e.s.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si d'autres sujets doivent être ajoutés.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Présentation de deux projets de conservation et mise en valeur de la Forêt du Lac des Roches	19 h 05
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2024	19 h 55
5. Suivi au procès-verbal	20 h 00
6. Dossiers du conseil de quartier	20 h 15
• Retour sur la fête du quartier	
• Programme de mobilisation en sécurité routière 2020-2024	
7. Période d'intervention du conseiller municipal	20 h 45
8. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 50
9. Correspondance et trésorerie	21 h 00
• Page FB	
10. Divers	21 h 05
11. Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION NDL-24-CA-32

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME L'ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & DE DEUX PROJETS DE CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FORÊT DU LAC DES ROCHES

M. Ernesto Salvador Cobos introduit M^{me} Gabrielle Dutil, M. David Viens, M^{me} Geneviève Blouin, M. Jean-Philippe Lehuu.

M^{me} Gabrielle Dutil débute avec la présentation du programme [Accélérateur de la transition écologique](#) du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

La Ville de Québec a instauré ce programme d'aide financière axé sur la mobilisation et le passage à l'action des citoyens, des organisations et des entreprises de Québec pour mettre à profit les forces et les savoir-faire de chacun, en étant complémentaire à d'autres programmes de la Ville (plantation, jardins collectifs, etc.)

Le programme offre un appui financier à des initiatives qui permettent de mobiliser des partenaires et des acteurs de la communauté autour d'un projet commun de transition écologique. Il est une initiative de la Ville de Québec dont le financement provient de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec (MELCC).

Pour être admissibles au programme, les projets doivent :

- Être réalisé et s'adresser à des publics sur le territoire de la Ville de Québec et Wendake;
- Viser ou s'appuyer sur l'engagement et la mobilisation de citoyens, d'organismes ou d'entreprises en vue de la réalisation d'actions qui contribuent à la transition écologique;
- Intégrer des actions qui ont des retombées environnementales directes.

M. David Viens poursuit avec le projet de l'organisme [Capitale Nature](#), dont la mission est d'assurer le maintien et la résilience des milieux naturels sur le territoire de la Capitale-Nationale et de Chaudières-Appalaches. L'organisme travaille avec la volonté des propriétaires et des acteurs du milieu. Le territoire de la forêt du Lac des Roches présente une haute valeur écologique, sujette à la dégradation par le développement immobilier et la fréquentation un peu anarchique par les usagers non-encadrés.

Le projet vise à caractériser le territoire pour identifier les milieux sensibles, harmoniser les usages entre les besoins des propriétaires, la préservation du milieu et le développement récréotouristique ainsi qu'élaborer un plan directeur du massif forestier avec tous les acteurs impliqués. Il vise également à développer une variété de mesures de conservations adaptées à chaque propriétaire, de même qu'à structurer une offre de plein air accessible à tous, à moindre impact et quatre saisons.

M^{me} Geneviève Blouin présente [Destination Québec Cité](#) qui promeut les destinations récréotouristiques de la région et accompagne les intervenants touristiques, dans une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques et d'une offre touristique responsable. Elle fait part du Concours entrepreneurial qui visait à favoriser

l'émergence de projets structurants et générer des retombées durables au bénéfice de la communauté.

Le Saiso a déposé à ce propos un projet de création d'un nouveau centre plein air récréotouristique quatre saisons dans le massif forestier situé au nord de Charlesbourg, question d'offrir une offre de plein air touristique novatrice, accessible et qui permet de répartir l'achalandage touristique dans la région.

M. Jean-Philippe Lehuu présente à son tour le projet du Saiso, un OBNL spécialisé dans les camps (de jour, de répit, adaptés, etc.) et l'accueil de groupes pour les activités de plein air. Le site de Charlesbourg pour établir le nouveau projet a été sélectionné pour son potentiel, son accessibilité et les partenaires environnants. Le côté touristique sera l'aspect de levier financier pour permettre de conserver la mission première de l'organisme, soit de permettre à un plus grand nombre d'accéder au plein air douze mois par année et de façon structurée.

Une période de questions et commentaires s'en suit. M. Jean-François Verret demande ce qu'il en est de l'entente entre les propriétaires et les droits de passage du centre de ski de fond de Charlesbourg. M. David Viens répond qu'ils ont effectivement amorcé ce dossier en collaboration avec les partis impliqués, afin d'améliorer l'offre pour avoir des sentiers fixes et quatre saisons.

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a eu des discussions avec les propriétaires des terrains adjacents au Sibéria Spa. M. David Viens explique que son organisme est au courant de la situation de ce secteur qui se voit dégradé par les usagers, qu'il ne peut guère donner de détails, mais que leurs actions doivent se faire avec une certaine priorisation des terrains selon leur valeur écologique de conservation.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 23 MAI 2024

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-33

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M. Denis Demers, il est résolu d'adopter le procès-verbal de mai 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M^{me} Sarah Demers fait un survol du procès-verbal de la rencontre du 23 mai 2024.

M. Denis Demers demande s'il y a eu un suivi de la Ville pour l'installation d'affiches pour identifier les milieux naturels.

M. Ernesto Salvador Cobos répond que lors de l'assemblée ordinaire du 29 février dernier, un citoyen avait demandé à la Ville de faire un suivi à propos de la réponse qu'elle avait formulée en juin 2023. Il y a eu une réponse de la Ville au sujet d'une visite des lots en question à l'été 2023 pour évaluer la situation. La réponse ci-dessous fait suite à ladite visite.

Une signalisation sera installée pour identifier le milieu naturel.

M^{me} Sarah Demers mentionne que le Conseil a reçu une réponse de la Ville le 11 juin dernier au sujet de la rue de Dublin.

Comme vous le savez, la vitesse fait partie des préoccupations fréquentes des citoyens ; la Ville reçoit annuellement plus de 1 200 demandes de citoyens à ce sujet.

Compte tenu du grand nombre de demandes, il est essentiel d'établir des critères de priorisation afin de cibler les enjeux et les interventions les plus urgentes. Ces demandes sont divisées entre le STMI [Service de transport et de la mobilité intelligente] et le SPVQ [Service de police de la Ville de Québec] comme suit:

Le SPVQ prend en charge les demandes qui sont sur ou à proximité de :

- une école primaire ou secondaire;*
- un site accidentogène documenté;*
- une zone de chantier routier ou son cheminement de détour;*
- grands axes routiers avec débits de circulation élevés.*

En parallèle, le Service du transport et de la mobilité intelligente doit aussi agir en fonction de critères de priorisation, qui doivent tenir compte des capacités opérationnelles des équipes d'analyse et de réalisation.

Nous comprenons la préoccupation quant aux vitesses pratiquées en période hivernale, en raison de la présence du centre de ski de fond. Toutefois, l'expérience démontre que les vitesses pratiquées en hiver sont statistiquement moindres que celles pratiquées l'été, en raison de l'état de la chaussée et de son rétrécissement dû aux andains de neige en bordures.

Nous avons d'ailleurs déjà prévu un nouveau relevé en période estivale, afin de contrevérifier les résultats obtenus en 2022.

L'objectif demeure toujours d'augmenter la sécurité routière dans tous les quartiers du territoire et d'intervenir adéquatement aux bons endroits.

Le Conseil a reçu la facture pour le montant de 400\$ offert à Brio Loisirs Charlesbourg-Nord.

M. Denis Demers a lu le procès-verbal de la rencontre du 28 mai à St-Émile au sujet de complexe aquatique, où il semblait plus clair qu'il y aurait du développement dans ce secteur.

6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

6.1 Retour sur la fête du quartier

M^{me} Sarah Demers fait part que la Fête de quartier a été un grand succès, même s'il y avait moins de publicité qui a été faite pour l'annoncer. M^{me} Sarah Demers, M^{me} Mélanie Guilmette, M^{me} Marie-Claude Martel et M. Denis Demers ont participé à l'événement.

6.2 Programme de mobilisation en sécurité routière 2020-2024

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne que toutes les affichettes incitant à respecter les limites de vitesse ont trouvé preneur, notamment par la distribution qui s'est faite lors de la fête de quartier du 19 août, qui s'est avérée très populaire auprès des citoyen.ne.s.

Elle mentionne également que le Conseil veut renouveler le projet d'affichettes (avec des slogans différents) à l'aide de la subvention de la Ville pour la sécurité routière. Si le projet est de nouveau accepté, les citoyen.ne.s pourront bénéficier de nouvelles affiches au printemps ou à l'été prochain.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier remercie les gens présents dans la salle, tant les gens qui ont présenté leur projet écologique et collaboratif que les citoyen.ne.s. Il retient le mot-clé concertation avec les partenaires (citoyens, conseil de quartier, etc.)

Il revient sur les nombreux travaux routiers dans le secteur et au cours desquels il a fait des tournées pour discuter avec les citoyens concernés par lesdits travaux, afin de leur expliquer l'importance de moderniser les infrastructures de Charlesbourg.

Il aborde la question de sécurité publique, incluant la sécurité routière, pour laquelle il fait régulièrement des demandes à la Ville au nom de citoyens (radars, dos d'âne, bollards, etc.)

Le conseiller fait part que plusieurs activités liées à l'Halloween se préparent et il invite les membres de l'assemblée à consulter le site de la Ville pour avoir plus de détails.

Il mentionne en terminant qu'il a maintenant une nouvelle ressource, M^{me} Suzanne Lavoie, pour l'assister lui et son équipe.

M^{me} Sarah Demers demande comment le tourisme qui vise à être développé par des projets tels que ceux présentés ce soir sera géré. M. Éric Ralph Mercier confirme qu'il est lui aussi soucieux par rapport à cette question et prend en note les commentaires des membres du Conseil à ce sujet (trafic routier, considération de la présence résidentielle, cohabitation entre cyclistes et automobilistes).

M^{me} Mélanie Guilmette souhaiterait que les autobus soient mieux arrimés et que l'offre de transport en commun soit bonifiée, notamment depuis que les écoles sur la rue de la Faune sont ouvertes et que de nombreux élèves prennent l'autobus.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen mentionne qu'il est allé au Conseil d'arrondissement pour relancer les dossiers des feux de circulation aux coins Bernier et Henri Bourassa & Henri-Bourassa et Rivière-Jaune, ainsi que le dossier de la présence policière qui n'est pas suffisante dans le quartier.

Une citoyenne, qui a également assisté au dernier conseil d'arrondissement pour témoigner de la situation qu'elle vit, explique les événements suivant le projet d'une dame qui souhaitait ouvrir une garderie de 80 places dans le secteur et qui était venue présenter son projet au Conseil de quartier et avait dit vouloir garder un bon voisinage. En discutant avec un des ouvriers de chantier, elle a découvert que le stationnement sera désormais placé à 1,5 m de sa fenêtre de chambre et que la barrière végétale n'est plus, remplacée par une clôture *frost*. Elle se trouve désemparée sur le fait que ce projet a été approuvé par la Ville avec le plan d'implantation présenté à ce moment-là en mai, mais qu'il peut se poursuivre même si plusieurs éléments ne tiennent plus ou ont été modifiés, ce qui entraîne un préjudice sérieux pour son terrain.

M^{me} Sarah Demers propose de signaler cette situation à la Ville pour obtenir plus d'information sur ce qui s'est passé. Après discussion entre tous les membres de l'assemblée, M. Ernesto Salvador Cobos confirme que la demande d'information de la citoyenne est légitime et que le Conseil peut passer une résolution.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-34

Considérant qu'une séance d'information a eu lieu au Conseil de quartier le 16 mai 2023 ayant pour sujet le projet de garderie Les Arbrisseaux (849 Côte Bédard) avec la présentation d'un plan d'implantation qui semblait respecter le bon-voisinage;

Considérablement que la citoyenne du 845 Côte Bédard a assisté à la présentation, et a eu un échange de bonne foi avec le promoteur du projet;

Considérant que la Ville a approuvé le projet présenté avec ce plan d'implantation;

Considérant que les travaux de construction actuels diffèrent considérablement des travaux qui avaient été présentés;

Considérant que les nouveaux travaux portent un préjudice sérieux au terrain de la voisine domiciliée au 845 Côte Bédard, de par la proximité avec le stationnement, l'absence de barrière végétale et d'intimité, le dénivelé projeté du terrain et le ruissellement d'eau qui en découle;

Sur proposition de M. Jean-François Verret, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu de demander à la Ville d'obtenir un suivi rapide de la situation du projet de garderie Les Arbrisseaux (R.C.A.4V.Q.222) dont les travaux de construction actuels ne correspondent plus au plan d'implantation présenté au Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides en mai 2023 et par la suite approuvé par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Un citoyen se désole de voir que la partie boisée du Parc Bon-Pasteur continue de se détériorer et que les pompiers ont même dû intervenir cette semaine suite à un incendie.

Le Conseil suggère que les membres fassent des appels en bloc au 311 pour garder une trace écrite des actes de vandalisme qui se font au boisé.

9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

M. Ernesto Salvador Cobos transmettra deux messages de citoyens au Conseil.

Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 26 septembre 2024, il y a 1 431,38\$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-24-CA-35

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M. Denis Demers, il est résolu d'octroyer 125,00 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Page Facebook

Il n'y a pas de nouveauté.

10. DIVERS

M. Ernesto Salvador Cobos a transmis aux membres un courriel portant sur la Consultation sur la Stratégie de sécurité routière 2025-2029.

M. Ernesto Salvador Cobos demande si le Conseil permettrait de déplacer le classeur du centre communautaire, à la demande de Brio Loisirs Charlesbourg-Nord. Le Conseil n'a pas de problème avec la demande.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Sarah Demers annonce la levée de l'assemblée. Il est 21 h 35.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Denis Demers.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Denis Demers, secrétaire